

C'est dans l'air



N° 90 – avril 2006

LETTRE D'INFORMATION SUR LES ASPECTS REGLEMENTAIRES, TECHNIQUES, SCIENTIFIQUES ET ECONOMIQUES DE LA POLLUTION DE L'AIR

Editorial

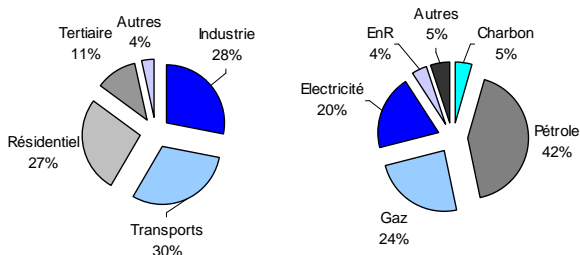
Alors que l'hiver, avec sa grisaille et son froid persistants, nous semble immuable et sans fin, ça bouge du côté de la pollution de l'air ce mois-ci : en particulier un Conseil Environnement de l'UE très chargé en sujets "air" et, face aux nouveaux défis (climat,...), une **amorce d'une politique énergétique européenne** - une première car jusque-là, elle est restée limitée au nom du principe de subsidiarité.

L'année 2006 marque le **35^e anniversaire de la création du Ministère de l'Environnement** (décret n° 71-94 du 2 février 1971). Dès 1971, le Ministre de l'Environnement, dont le premier était Robert Poujade, avait pour mission "de prévenir, de réduire ou supprimer les pollutions et nuisances de toutes natures". *Que du chemin parcouru depuis lors!*

Par ailleurs, le CITEPA a le plaisir de vous annoncer que le prochain numéro d'Etudes documentaires (n° 158, sortie fin avril) présentera en exclusivité un dossier spécial sur les **biocarburants**, sujet qui fait couler beaucoup d'encre ces derniers temps. Espérons enfin que d'ici là, le printemps aura pointé son nez et que nous n'aurons pas à passer Pâques aux tisons. Bonnes fêtes pascales! MT

Indicateur du mois

Répartition de la consommation énergétique finale par secteur et source d'énergie dans l'UE-25 (2003)



Source : Commission européenne d'après EUROSTAT, 2006. Voir p.3.

VIENT DE PARAÎTRE

Organisation et Méthodes des Inventaires Nationaux des Emissions Atmosphériques en France (OMINEA)

Cette 3^e édition du rapport OMINEA, publiée en février 2006, comporte une description détaillée du système national d'inventaires des émissions de polluants atmosphériques et notamment du rôle du CITEPA dans l'élaboration des différents inventaires.

Disponible sur : www.citepa.org/publications/Inventaires.htm

Actualités

AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE

Conseil Environnement : plusieurs sujets sur l'air

Le Conseil Environnement du 9 mars 2006, session consacrée aux débats politiques plutôt qu'à l'adoption de textes législatifs, a été chargé en ce qui concerne les sujets "pollution de l'air". Les Ministres de l'UE-25 ont adopté des conclusions sur la **stratégie thématique "pollution atmosphérique"** (PA), publiée par la Commission le 21 septembre 2005⁽¹⁾ et sur le **changement climatique** (suite à la 11^e Conférence des Parties à la Convention Climat et à la 1^{ère} Réunion des Parties au Protocole de Kyoto, fin 2005⁽²⁾).

D'abord, les Ministres ont avalisé la stratégie thématique PA, la qualifiant d'une étude "*importante et solide*", s'appuyant notamment sur les avis scientifiques "*les plus éclairés*" rendus par l'Organisation Mondiale de la Santé. En particulier, les Ministres :

- ont souligné l'importance de **resituer l'action de l'UE dans le contexte de la Convention sur la PA transfrontière de longue distance (1979)**, et notamment les travaux scientifiques menés dans ce cadre qui mettent l'accent sur le **transport hémisphérique de la PA**. Des mesures appropriées devront donc être prises, tant par l'UE qu'au niveau international, pour réaliser des **réductions supplémentaires** des niveaux de pollution ;
- ont souligné l'importance de renforcer la **recherche scientifique** visant à analyser les effets de la PA (et surtout les **particules**) sur l'environnement et la santé ;
- sont convaincus que, vu l'ampleur projetée des **impacts négatifs de la PA sur la santé et l'environnement à l'horizon 2020**, même en cas de pleine application de la législation existante, des actions complémentaires doivent être prises pour réduire les niveaux de pollution ;
- soutiennent la proposition de la Commission de fixer des **objectifs intermédiaires pour 2020** afin d'assurer une perspective à plus long terme. Les Ministres estiment que les niveaux d'ambition prévus par la stratégie thématique constituent une "*base appropriée pour la poursuite des travaux*" à condition que toutes les mesures à venir fassent l'objet d'une **évaluation d'impact** approfondie et que les projections actualisées soient prises en compte. Ils ont également souligné l'importance que revêt le processus de réexamen proposé qui devrait notamment envisager comment promouvoir des synergies avec les mesures structurelles et les mesures visant à lutter contre le changement climatique ;
- préconisent une **meilleure intégration** des questions de PA dans les politiques de **l'agriculture**, de **l'énergie** et des **transports**, tant au niveau de l'UE que national ;
- ont souligné que la réalisation des objectifs ambitieux fixés par la stratégie thématique est tributaire de l'adoption et de la mise en œuvre de nouvelles mesures dans l'UE. Les Ministres ont donc demandé à la Commission de leur soumettre dans les meilleurs délais des propositions, notamment pour renforcer les **normes d'émission des poids lourds (Euro VI)** et pour viser les **émissions des petites/moyennes installations de combustion fixes**. Par ailleurs, le Conseil demande à la Commission de poursuivre les efforts pour réduire les émissions des **navires**, de poursuivre les travaux examinant les possibilités de réduction des émissions de **l'agriculture**, et à préciser des échéances et des effets potentiels des propositions ;
- ont noté avec satisfaction l'intention de la Commission de leur présenter rapidement une proposition législative modifiant la **directive Plafonds d'émission nationaux (2001/81/CE)**⁽³⁾ sur la base des mesures précitées, en tenant compte des expériences acquises et des difficultés rencontrées par les Etats membres lors de la mise en œuvre de ce texte.

Suite p.2, 2^e colonne.

⁽¹⁾ voir ED n° 156 p.I.345. ⁽²⁾ Voir CDL n° 87 p.1. ⁽³⁾ Voir ED n° 141 p.I.81.

Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique (CITEPA)

7 Cité Paradis, F-75010 Paris. Tél 01.44.83.68.83. Fax 01.40.22.04.83

Email : infos@citepa.org - Site web : www.citepa.org

Rédacteur en chef : Mark Tuddenham. Directeur de la publication : Jean-Pierre Fontelle, directeur du CITEPA. ISSN : 1291-2344

Le point sur les travaux du CITEPA

INVENTAIRE DES ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE EN FRANCE (1990 – 2004)

L'inventaire des émissions de gaz à effet de serre en France sur la période 1990-2004, établi par le CITEPA au titre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (dite Convention Climat ou CCNUCC) de 1992, vient d'être validé par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD).

L'inventaire fournit pour la période 1990-2004 les données d'émissions des différentes substances impliquées dans l'accroissement de l'effet de serre visées par la Convention Climat et par le Protocole de Kyoto (1997), à savoir le "panier" des six gaz à effet de serre (GES) direct : dioxyde de carbone (CO₂), méthane (CH₄), protoxyde d'azote (N₂O), les deux familles de substances halogénées - hydrofluorocarbures (HFC) et perfluorocarbures (PFC) - ainsi que l'hexafluorure de soufre (SF₆). A ces substances s'ajoutent les quatre GES indirect : dioxyde de soufre (SO₂), oxydes d'azote (NO_x), composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) et monoxyde de carbone (CO) pour lesquels les Etats sont invités à rapporter les émissions dans le cadre de la Convention Climat.

Pour l'ensemble de la période 1990-2004, les estimations produites dans les inventaires précédents ont été revues et corrigées pour tenir compte des mises à jour statistiques, de l'amélioration des connaissances et de modifications méthodologiques.

Les émissions des gaz à effet de serre **direct**, exprimées en termes de pouvoir de réchauffement global (PRG) brut (c'est-à-dire hors utilisation des terres, leur changement et la forêt ou UTCF), se situent pour l'année 2004 à **563 Mt d'équivalent CO₂** (CO₂ e) (Métropole et Outre-mer), en hausse de 0,4% par rapport à 2003 (561 Mt CO₂ e), mais en baisse de 0,8% par rapport à 1990 (567 Mt CO₂ e). Cette évolution globale 1990-2004 se traduit dans le détail par des tendances beaucoup plus contrastées selon le GES considéré :

- le niveau des émissions brutes de CO₂ en 2004 est supérieur de 5,6% à celui de 1990 ;
- les émissions de CH₄ en 2004 sont en recul de 14,4% par rapport à celles de 1990 ;
- les émissions de N₂O en 2004 sont en baisse de 23,6% par rapport à celles de 1990.

L'inventaire met également en évidence une évolution très atypique des émissions des HFC en masse (+ 913%) qui, compte tenu des différences structurelles liées aux molécules impliquées, se traduit par un accroissement de 217% en termes de PRG pour les HFC. Exprimé en CO₂ équivalent, les PFC sont en régression de 47% et le SF₆ de 34% sur la période 1990-2004. La part des six GES direct dans les émissions totales du "panier" (en % du PRG net, soit avec l'UTCF) pour 2004 est de 71,5% pour le CO₂, 14,3% N₂O, 11,6% CH₄, 2,3% HFC, 0,4% PFC et 0,3% SF₆.

Selon les catégories agrégées définies par la CCNUCC, l'énergie, avec 73% des émissions en termes de PRG brut en 2004, occupe le 1^{er} rang des catégories de sources émettrices en France devant l'agriculture (17%), les procédés industriels (7,2%) et les déchets (2,6%). Depuis 1990, la contribution du secteur de l'énergie augmente alors que les autres secteurs enregistrent une baisse. Enfin, l'inventaire montre une hausse soutenue des émissions du secteur des transports depuis 1990.

Pour en savoir plus : CITEPA (2005) *Inventaire des émissions de gaz à effet de serre en France* (Synthèse CCNUCC/CRF), décembre 2005. Cet inventaire devrait être prochainement disponible sur le site du CITEPA : www.citepa.org (rubr. "Publications" > "Inventaires").

Le point sur la politique nationale

Bilan de la qualité de l'air en France en 2005

Le 9 mars 2006, le MEDD a publié le bilan national de la qualité de l'air en France en 2005. Pour le SO₂ et le NO₂, après une hausse en 2003 (effet canicule), la baisse des concentrations observée en 2004 se poursuit en 2005. Cependant, comme en 2004, la valeur limite de concentration (VLC) du NO₂ (50 µg/m³) en moyenne annuelle n'est pas respectée sur des stations "trafic" dans 11 agglomérations. Quant aux PM₁₀, les concentrations moyennes annuelles sont plutôt stables après un pic en 2003 mais les VLC en moyenne journalière et annuelle ont été dépassées sur quelques sites industriels et sur des stations "trafic" dans six agglomérations. Enfin, pour l'ozone, l'augmentation des **niveaux de fond**, observée depuis plusieurs années, reste préoccupante (hausse de 30 à 50% depuis 1994, tant dans les zones rurales qu'urbaines et ce, malgré la baisse des émissions des polluants précurseurs).

Pour en savoir plus : www.ecologie.gouv.fr

Le point sur la politique de l'UE

Conseil Environnement (suite de la p.1)

Dans ses conclusions sur le **changement climatique**, le Conseil Environnement a souligné :

- que pour respecter l'objectif de limitation de la hausse des températures moyennes de la planète à 2°C par rapport aux niveaux préindustriels (avant 1750), les émissions de gaz à effet de serre (GES) doivent atteindre leur maximum dans les deux prochaines décennies, puis diminuer de l'ordre d'au moins 15%, voire de 50% d'ici 2050 (base 1990). Les Ministres ont réaffirmé le besoin pour les pays développés d'envisager des **trajectoires de réduction des émissions de GES de l'ordre de 15 à 30% d'ici 2020**, mais faute de consensus, n'ont pas repris explicitement les trajectoires de réduction pour 2050 (-60 à 80%), pourtant préconisées par ce même Conseil à sa réunion du 10 mars 2005⁽⁴⁾ ;
- qu'il ne doit pas y avoir de **"rupture"** entre la 1^{ère} et la 2^e période d'engagements du Protocole de Kyoto ;
- que la mise en œuvre de **mesures complémentaires** est nécessaire pour atteindre l'objectif de réduction pour l'UE fixé par le Protocole de Kyoto (-8%) ;
- qu'il faut exploiter les **synergies** entre la promotion de la sécurité d'approvisionnement énergétique, l'offre énergétique durable, l'innovation et la réduction des émissions de GES afin d'assurer une cohérence entre les problématiques énergie et climat, tant à l'intérieur de l'UE que dans ses relations internationales.

Par ailleurs, en attendant l'avis du Parlement européen, les Ministres ont tenu un débat d'orientation sur la proposition de règlement visant à renforcer les **normes d'émission des véhicules** particuliers et utilitaires (Euro 5), présentée par la Commission le 21 décembre 2005⁽⁵⁾. Les Ministres se sont penchés notamment sur la question-clé proposée au préalable par la Présidence en exercice (Autriche) : *"Le nouveau règlement Euro 5 devrait-il ouvrir une perspective à plus long terme, en prévoyant d'ores et déjà une 2^e étape se traduisant par des limites d'émission encore nettement réduites, en particulier pour les NO_x?"* Lors du débat, une majorité de délégations s'est prononcée en faveur de l'intégration, dès à présent, des limites à long terme dans la proposition et ce, afin d'informer l'industrie automobile des futures intentions de l'UE. La Commission a toutefois souligné que toute nouvelle limite fixée doit être réaliste sur les plans technologique et économique et qu'une évaluation d'impact spécifique serait peut-être nécessaire.

⁽⁴⁾ Voir CDL n° 79 p.1. ⁽⁵⁾ Voir CDL n° 87 p.4.

Dossier spécial : vers une politique énergétique européenne

Le 8 mars 2006, la Commission européenne a publié, sous forme de **Livre vert**, une **stratégie européenne pour une énergie sûre, compétitive et durable**⁽⁶⁾. Il définit les bases d'une politique européenne commune – inédite – en matière d'énergie.

Contexte

Au Conseil européen informel de Hampton Court (UK) du 27 octobre 2005, l'importance centrale de la politique énergétique dans la réponse de l'UE aux nouveaux défis de la mondialisation a été confirmée par les Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres. A cette occasion, ils ont demandé à la Commission européenne de réfléchir à une nouvelle politique de l'énergie, en tenant compte de ces nouveaux défis pour l'Europe (sécurité de l'approvisionnement, impact sur le climat) et de la façon dont l'énergie est produite et consommée. La Commission a donc été invitée à préparer des propositions et à les présenter en vue d'une relance de la politique énergétique de l'UE. Ces orientations ont été confirmées et précisées par le Conseil européen des 15-16 décembre 2005 qui a notamment insisté sur le besoin d'une **approche intégrée** pour les objectifs en matière de changement climatique, d'énergie et de compétitivité⁽⁷⁾. Enfin, le nouveau Livre vert de la Commission devait servir de base de discussion au Conseil européen du printemps (23-24 mars 2006) pour définir de nouvelles orientations en matière de politique énergétique.

L'énergie dans l'UE-25 (2003) (source : Eurostat, 2006)

Mtep	Consommation intérieure brute	Production UE	Importations nettes
Charbon	314,38	196,64	111,30
Pétrole	645,85	145,12	547,29
Gaz	408,08	189,39	216,16
Nucléaire	251,16	251,16	-
EnR	103,40	103,11	0,30

Le nouveau paysage énergétique du 21^e siècle

Selon la Commission, l'Europe est entrée dans une nouvelle ère énergétique dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- rien qu'en Europe, il va falloir investir environ **1 000 Md€** au cours des 20 prochaines années pour répondre à la demande d'énergie prévue et remplacer les infrastructures vieillissantes,
- la **dépendance à l'égard des importations** augmente. Celles-ci, dont une partie provient des régions menacées d'instabilité, couvriront **d'ici 20 à 30 ans environ 70% des besoins de l'UE** en énergie contre 50% aujourd'hui. Cette dépendance est particulièrement prononcée pour le **pétrole** : actuellement, les importations nettes représentent **81%** de la consommation du pétrole dans l'UE-25. Quant au **gaz**, **54%** de la consommation provient des sources hors UE (Russie, Algérie,...),
- la **demande énergétique mondiale** – et les émissions de CO₂ augmenteront d'environ 60% d'ici 2030 (source : AIE),
- **le climat se réchauffe**. Selon le Groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat (GIEC), en l'absence de mesures, la hausse des températures moyennes de la planète sera comprise entre 1,4°C et 5,8°C d'ici 2100.

Face au nouveau paysage énergétique du 21^e siècle (voir encadré ci-dessus), une approche fondée sur 25 politiques énergétiques différentes n'est plus suffisante. Une action commune de l'UE est indispensable. Le Livre vert, qui constitue un nouvel élan, identifie **six domaines prioritaires** spécifiques regroupant plus de **20 propositions de nouvelles actions concrètes**. Il s'accompagne d'une **annexe** sous forme de document de travail⁽⁸⁾. Parmi les six domaines prioritaires identifiés, quatre concernent directement ou indirectement la pollution de l'air. Les propositions concrètes qu'ils prévoient sont les suivantes :

BOUQUET ENERGETIQUE PLUS DURABLE ET EFFICACE

Une **analyse stratégique de la politique énergétique de l'UE** constituerait un cadre européen clair pour les décisions nationales en matière de bouquet énergétique, lequel est et reste une question de subsidiarité. Cette analyse devrait couvrir tous les aspects de la politique énergétique et examiner les avantages et inconvénients des différentes sources d'énergie. Cette approche pourrait mener à la **fixation d'objectifs communautaires en matière de bouquet énergétique global** de l'UE afin de garantir la sécurité d'approvisionnement, tout en respectant le droit des Etats membres d'opérer leurs propres choix énergétiques.

CHANGEMENT CLIMATIQUE : APPROCHE INTEGREE

Efficacité énergétique :

- fixer un objectif clair pour y donner la priorité : **économiser 20% de l'énergie** que l'UE consommerait d'ici 2020 en scénario tendanciel ;
- adopter une série de mesures pour atteindre cet objectif :
 - des **campagnes** en faveur de l'efficacité énergétique (y compris dans les bâtiments),
 - la mise en œuvre d'**instruments financiers** et de mécanismes pour stimuler les investissements,
 - un renforcement des efforts dans le domaine des **transports**,
 - un système paneuropéen de **certificats blancs** négociables,
 - une meilleure information sur les **performances énergétiques** de certains appareils, véhicules et équipements industriels, et éventuellement des **normes de performance minimale**.

Energies renouvelables (EnR)

- adopter une feuille de route à long terme pour les EnR :
 - un renforcement d'efforts pour atteindre les **objectifs existants** ;
 - une nouvelle directive sur les **installations de chauffage et de refroidissement** ;
 - un **plan détaillé** pour stabiliser et réduire progressivement la dépendance de l'UE à l'égard des **importations du pétrole**,
 - des initiatives visant à aider les sources d'énergie propres et d'EnR à démarrer sur les marchés.

INNOVATION : PLAN EUROPEEN POUR LES TECHNOLOGIES

- adopter un **plan stratégique pour les technologies énergétiques**, avec l'appui des plates-formes technologiques européennes et avec l'option d'initiatives technologiques communes ou d'entreprises communes en vue de créer des marchés de pointe en matière d'innovation énergétique. Ce plan devrait être présenté le plus rapidement possible pour approbation au Conseil européen et au Parlement européen.

VERS UNE POLITIQUE ENERGETIQUE EXTERIEURE

Selon la Commission, afin de faire face aux défis que posent la hausse et la volatilité des prix de l'énergie, la dépendance croissante à l'égard des importations, la forte hausse de la demande mondiale d'énergie, et le changement climatique, l'UE doit se doter d'une politique extérieure clairement définie en matière d'énergie et l'appliquer d'une même voix, au niveau tant national que communautaire. A cet effet, la Commission propose notamment :

- d'élaborer un **traité instituant une communauté paneuropéenne de l'énergie**,
- de conclure un nouveau partenariat énergétique avec la Russie,
- de renforcer les relations dans le domaine de l'énergie avec les grands producteurs et consommateurs,
- de conclure un **accord international sur l'efficacité énergétique**.

⁽⁶⁾ COM(2006) 105 final. ⁽⁷⁾ Voir ED n°157 p.1.359. ⁽⁸⁾ SEC(2006) 317/2.

Actualité des entreprises

Lancement d'une alliance pour les carburants de synthèse en Europe

Le 7 mars 2006, une conférence à Bruxelles a réuni les Commissaires européens à l'Industrie et à l'Énergie, le Ministre de l'Environnement de l'Autriche (Présidence en exercice de l'UE), ainsi que des représentants des constructeurs automobiles et des compagnies pétrolières de premier plan (DaimlerChrysler, Renault, Royal Dutch Shell, Sasol Chevron et le groupe Volkswagen). L'objet de la conférence était de lancer un collectif baptisé Alliance pour les carburants de synthèse en Europe (ASFE). Ces cinq membres fondateurs de l'ASFE ont présenté leur vision commune de la mobilité durable en Europe et ont affirmé leur engagement commun à réduire l'impact environnemental des transports routiers par une amélioration du rendement énergétique et le recours aux carburants plus propres. Ces entreprises ont souligné le rôle clé que peuvent y jouer les carburants de synthèse.

Les carburants liquides de synthèse⁽⁹⁾ sont une nouvelle génération de carburants fabriqués selon le procédé Fischer-Tropsch :

- **gas to liquids** (GTL) : produit à partir du gaz naturel. La technologie est éprouvée et, parmi les trois carburants de synthèse, le GTL est le plus avancé sur le plan commercial. Plusieurs usines de production sont en construction ou à l'étude dans le monde et le GTL devrait bientôt être plus accessible ;
- **coal to liquids** (CTL) : produit à partir du charbon. La technologie est éprouvée. Des usines de production sont envisagées aux USA et en Chine ;
- **biomass to liquids** (BTL) : produit à partir de la biomasse agricole et forestière. Il nécessite des investissements supplémentaires en R&D. Une usine pilote est prévue.

Les **objectifs** de l'ASFE sont :

- de promouvoir les carburants de synthèse en raison de leur composition et, de ce fait, de leur contribution à la réduction des émissions des véhicules ;
- de soutenir diverses activités dans le domaine des carburants de synthèse et de la mobilité durable : recherche, projets de démonstration (essais de véhicules, coopération avec les gouvernements et sensibilisation du public),...

Concernant les **avantages techniques** des carburants liquides de synthèse, ils peuvent être utilisés à l'état pur ou en mélange dans les moteurs Diesel actuels et dans les infrastructures de distribution et de ravitaillement existantes. Quant à leurs **bénéfices environnementaux**, ils ont une très faible teneur en soufre et en molécules aromatiques, et peuvent contribuer à améliorer la **qualité de l'air** au niveau local par une réduction des émissions des polluants. En fonction du type de véhicule et du niveau technologique (normes d'émission Euro 1 à 4) et de la teneur en soufre des carburants de base, cette réduction est comprise dans les fourchettes suivantes : 5 à 45% pour les NOx, 25 à 40% pour les PM, 45 à 60% pour les hydrocarbures et 40 à 85% pour le CO.

Quant aux **émissions de gaz à effet de serre** (GES), selon une évaluation du cycle de vie, dite du puits à la roue (production, distribution et utilisation), celles induites par le **GTL** sont comparables à celles des carburants de transports issus du pétrole brut (+/-5%) mais la technologie offre un potentiel de réduction de ces émissions par des améliorations technologiques. Pour le **CTL**, les émissions de GES induites sont environ le double de celles du procédé de raffinage du pétrole brut (+100%) mais la séquestration de CO₂ permettrait de ramener ces émissions à seulement +30% par rapport au raffinage. Selon l'ASFE, sur les trois carburants liquides de synthèse visés, c'est le **BTL** qui offre le plus grand potentiel de réduction substantielle des émissions de GES : -60 à -90%. A vérifier néanmoins quels paramètres ont été pris en compte dans l'analyse du cycle de vie. ⁽⁹⁾Voir CDL n° 64 p.4.

Pour en savoir plus : www.renault.com (rubrique "Voir toute l'actualité", communiqué de presse du 7 mars 2006).

Actualités internationales

Kyoto : Mise en place du Comité d'observance

Au titre de l'article 18 du Protocole de Kyoto, le Comité dit d'observance (*Compliance Committee*) a été mis en place le 3 mars 2006. Ce comité, le dernier des organes prévus par le Protocole à être établi, est chargé de faciliter, de promouvoir, de faire appliquer et de contrôler le respect des principaux engagements pris par les Parties au Protocole :

- les **objectifs de réduction** des émissions de GES,
- les obligations de **communication d'informations**,
- les **critères d'éligibilité** aux mécanismes de flexibilité.

Le Comité, qui a été formellement créé lors de la 1^{ère} Réunion des Parties au Protocole (COP/MOP-1) à Montréal fin 2005⁽¹⁰⁾, est doté de deux branches :

- la **branche coercitive** chargée de sanctionner le non-respect avéré des obligations précitées. Elle peut également décider d'ajuster un inventaire d'une Partie en cas de différend entre celle-ci et les conclusions de l'équipe de revue des inventaires nationaux mandatée dans le cadre de la Convention Climat ;
- la **branche facilitatrice** chargée d'aider les Parties au Protocole à respecter leurs engagements – et ce, par un dispositif d'alerte reposant sur la délivrance d'avis et de recommandations – et de fournir une assistance technique et financière spécifique au pays en transition (pays de l'Europe centrale et orientale) et en développement.

La saisine du Comité est ouverte à toute Partie en difficulté ou à l'équipe de revue (pour des questions de mise en œuvre) ainsi qu'à une Partie contre une autre. Un système de sanctions est prévu en cas de manquement aux obligations du Protocole. A noter enfin que le dispositif de contrôle ainsi établi constitue une première en droit international de l'environnement dans le cadre des traités multilatéraux. ⁽¹⁰⁾ Voir CDL n°87 p.1.

- unfccc.int (rubr. "Kyoto mechanisms" > "Compliance")
- voir le guide explicatif de la MIES : www.effet-de-serre.gouv.fr (rubr. "accords internationaux et européens" > "Guide explicatif")

Vient de paraître

- **Rapport de la France au titre de la décision 280/2004/CE du 11 février 2004 relative au mécanisme pour surveiller les émissions de GES dans l'UE** : www.effet-de-serre.gouv.fr (rubr. "Actualités")
- **Avoiding dangerous climate change**, résultats du colloque scientifique sur la stabilisation des GES, 1-3 février 2005 au Centre Hadley, Exeter (UK)⁽¹¹⁾, Cambridge University Press, 2006 (406 p. + résumé) : www.defra.gov.uk/environment/climatechange/intemat/dangerous-cc.htm ⁽¹¹⁾ Voir CDL n° 78 p.1.
- Ministères britanniques de l'Environnement (DEFRA) et des Transports (DfT)/ICF Consulting (2006) **Including aviation into the ETS : Impact on EU allowance prices** : www.defra.gov.uk/environment/climatechange/trading/eu/aviation/index.htm

Calendrier des conférences

Les certificats d'économie d'énergie : un levier d'aide au financement de vos projets et pour l'environnement

Colloque organisé par l'Association Technique Energie et Environnement (ATEE)-Ouest

13 avril 2006, Nantes (44) – Inscriptions : atee.ouest@emn.fr

14^e conférence internationale sur la modélisation, la surveillance et la gestion de la pollution de l'air (Air Pollution 2006)

Organisée par l'Institut de Technologie du Wessex (WIT)

22-24 mai 2006, Ashurst, New Forest (près de Southampton, UK)
www.wessex.ac.uk/conferences/2006

L'adhésion au CITEPA est ouverte à toute personne physique ou morale. Elle donne droit à l'envoi de *C'est dans l'Air*, des *Etudes Documentaires* et, à titre gratuit ou à des tarifs préférentiels, à certains services d'information tels que conseils, publications, formations ou colloques. Le montant de la cotisation est de 850€ par an.